



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteurs concours et formation préparation concours

**RAPPORT DE JURY
EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU
GRADE DE CHEF DE TRAVAUX D'ART PRINCIPAL**

SESSION 2021

Table des matières

I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES	3
II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE	3
III. FORMATION DES CANDIDATS.....	4
IV. LE JURY.....	5
A. <i>La composition du jury.....</i>	5
B. <i>La formation du jury et la réunion de cadrage</i>	5
V. LE DÉROULEMENT DE L'ENTRETIEN SUR DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)	6
1) <i>Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements.....</i>	6
2) <i>Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel.....</i>	6
3) <i>Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion</i>	6
4) <i>Les remarques générales sur l'oral</i>	6
VI. LES STATISTIQUES	8

I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES

Cette épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury. L'entretien débute par un exposé de dix minutes au plus du candidat sur son expérience professionnelle et sa motivation.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle.

L'entretien avec le jury vise à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat sur la base du dossier fourni par le candidat et à apprécier :

- ses motivations, ses capacités à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les missions dévolues aux chefs de travaux d'art principaux ;
- l'élaboration et/ou la réalisation et/ou la mise en place de projets d'établissement et/ou d'ateliers ;
- son expertise dans un domaine et/ou ses compétences de coordination d'équipes et/ou de projets ;
- son investissement dans les activités de transmission du savoir-faire au sein de l'établissement et éventuellement à l'extérieur ;
- ses aptitudes au management.

Le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture, sur les politiques publiques concernant la filière des métiers d'art et sur les connaissances techniques et leur évolution. Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec la vie professionnelle.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.

Le service organisateur fournit aux candidats, lors de leur inscription, un dossier type et toutes les informations utiles pour sa constitution. Ces documents sont disponibles sur le site internet du ministère chargé de la culture.

Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire de l'examen professionnel sous réserve de sa remise par le candidat à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 12 janvier au 16 février 2021
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	Le 2 mai 2021
Dates des épreuves orales	Du 22 au 24 septembre 2021
Date de la réunion d'admission	Le 24/09/21

Cet examen professionnel est ouvert annuellement.

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux concours internes ainsi qu'aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquations avec leurs besoins.

Des informations complémentaires figurent dans la brochure d'information de cet examen professionnel. Les candidats peuvent également se rapprocher de leur correspondant formation.

IV. LE JURY

A. La composition du jury

Le jury était composé des personnes suivantes :

Président :

Monsieur Philippe LUEZ, conservateur général du patrimoine, directeur du Musée de Port-Royal des Champs.

En cas d'empêchement du président, la présidence aurait pu être assurée par Madame Catherine BARTOLOZZI, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « textile », cheffe de service, département de la production, Mobilier National et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie.

Membres :

- Madame Catherine BARTOLOZZI, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « textile », cheffe de service, département de la production, Mobilier National et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;

- Monsieur Cérile FAUCHEUX, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « bois », chef de l'atelier de menuiserie en sièges, Mobilier National et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;

- Monsieur Damien LUCAS, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique », assistant de la directrice du département création et production, cité de la céramique Sèvres et Limoges ;

- Madame Hélène SUSINI, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « minéraux et métaux », responsable de l'atelier de restauration des sculptures, Centre de recherche et de restauration des musées de France.

B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :

* cadre réglementaire,

* déontologie : laïcité, non-discrimination...

- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,

- les éléments pour mener les oraux,

- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de l'examen professionnel : le planning et les étapes de la procédure, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

V. LE DÉROULEMENT DE L'ENTRETIEN SUR DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)

1) Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements

Pour cet examen professionnel, le dossier attendu était un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Les candidats ont généralement rempli leur dossier RAEP avec soin. Cette année, seul un candidat n'avait pas envoyé de dossier.

Le cadre proposé par le dossier de RAEP est contraignant, mais il a le mérite de permettre une vision assez complète des formations (2^e partie) et du parcours professionnel des différents candidats (3^e partie). Les candidats ont généralement su développer un projet mettant en valeur leur expérience et leur savoir-faire (4^e partie) sans tomber dans des généralités trop abstraites ou dans la description de projets trop périphériques. Certains dossiers comportaient toutefois trop de fautes d'orthographe ou trop de coquilles qu'une relecture plus attentive permettrait d'éviter.

2) Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat

Cette partie de l'épreuve orale est importante pour l'évaluation des candidats. Il reste nécessaire de bien préparer cet exposé afin de le rendre vivant, dynamique et de valoriser au mieux son expérience et sa motivation.

Les candidats ont su, à une ou deux exceptions près, tirer parti des dix minutes de présentation qui leur étaient accordées. La présentation trop scolaire du plan a tendance à alourdir la présentation voire à faire perdre du temps. De même, une présentation apprise par cœur nuit à la spontanéité de l'exposé.

Les candidats ont, pour la plupart, su trouver un bon équilibre entre la présentation de leur parcours et l'exposé de leur savoir-faire. Ils ont, généralement, su renouveler l'intérêt de l'exposé en évitant de répéter ce qu'ils avaient écrit dans le dossier de RAEP.

Les candidats qui ont le mieux réussi cette présentation ont livré un exposé clair, construit, nourri d'exemples pris dans leur expérience professionnelle et d'exposés brefs de leurs compétences. Ils ont également su faire preuve d'ouverture sur le métier et plus largement sur la filière des métiers d'art. L'obtention du grade de chef de travaux d'art principal, en effet, ne peut en aucun cas reposer sur la seule reconnaissance d'une carrière ou du mérite des candidats.

3) Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion

En règle générale, les candidats ont su présenter leurs ateliers et leurs services. Le jury a toutefois insisté avec les candidats sur la connaissance des autres ateliers de leur établissement et plus largement des métiers de la filière et des établissements du ministère.

Une connaissance précise du ministère de la Culture, de son actualité, de sa structure et de ses différents interlocuteurs, a souvent été déterminante entre candidats de mérite équivalent.

L'entretien doit rester un échange. Le jury a apprécié les candidats qui ont su répondre de manière concise et étayée, en adoptant un point de vue argumenté. Il a également apprécié les candidats qui choisissent de reconnaître ne pas être en mesure de répondre à certaines questions ouvertes plutôt que d'occuper la parole sans répondre précisément, voire donner des réponses fausses. Le candidat doit, en tout cas, éviter les réponses trop vagues ou les digressions trop abondantes.

4) Les remarques générales sur l'oral

Pour l'épreuve orale sur dossier, l'ordre de passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat doit présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Afin de veiller à l'égalité de traitement entre les candidats, dès lors qu'un candidat dépasse le délai imparti, le jury l'interrompt afin de respecter le temps prévu par le texte. Le temps restant est consacré à l'entretien-discussion.

La présentation orale peut revêtir un caractère un peu trop formel qui n'est pas à négliger. Pour autant, les candidats ne doivent pas se laisser enfermer dans une présentation trop scolaire (présentation trop formelle du plan de l'exposé). L'oral doit pouvoir rester un échange avec le jury. Plusieurs candidats ont manifestement suivi les formations organisées pour préparer l'examen. Si les formateurs ont pu insister sur l'importance que le jury pouvait accorder à l'inscription du candidat dans son environnement professionnel, ses aptitudes à l'encadrement et son engagement dans la transmission et dans la formation, ces points ne doivent pas constituer le cadre unique de l'exposé, dans lequel le savoir-faire et l'expérience restent essentiels.

Les candidats doivent montrer de façon convaincante leur capacité à travailler en transversalité, à transmettre leurs savoirs et leurs savoir-faire et à être force de proposition au sein de leur filière.

Le nombre restreint de postes offerts pour cet examen professionnel (3 postes pour 24 candidats) a contraint le jury à choisir parmi de candidats de grande valeur. Certains candidats qui n'ont pas pu être promus cette année gagneront à représenter cet examen.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 3.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	14	11	11	1
Femmes	18	14	13	2
Total	32	25	24	3

Nombre de désistements : 4

Seuil d'admission : 15 sur 20.

Amplitude des notes : de 7 à 17 sur 20.

Taux de réussite (nombre de lauréats / nombre total de candidats convoqués x 100) : 12%.

Monsieur Philippe LUEZ

Président du jury